**Priorité à la sécurité, au dialogue et à la transparence**

Depuis la rentrée 2025, l’Agence régionale de santé a interdit la consommation de l’eau du robinet à la Cité Scolaire de Digoin (lycée Camille Claudel et collège Roger Semet) en raison de la présence de métaux lourds (plomb, cuivre et nickel) détectés dans le réseau interne. Cette mesure de précaution vise **à protéger les élèves et les personnels.**

Le Département de Saône-et-Loire, qui pilote depuis plusieurs mois d’importants travaux d’amélioration, reste pleinement mobilisé pour rétablir **une qualité d’eau conforme dans les meilleurs délais.** Conscient des inquiétudes exprimées par les enseignants, les parents et les élèves depuis la rentrée, il s’engage à fournir une information claire, régulière et transparente sur la situation et sur l’avancée des solutions mises en œuvre.

### **Comment s’organise la gestion des contrôles de la qualité de l’eau dans les établissements scolaires ?**

Dans les collèges, le chef d’établissement est responsable du contrôle de la qualité de l’eau, en lien étroit avec l’Agence régionale de santé (ARS). Lorsque qu’une **anomalie est constatée**, le Département accompagne le chef d’établissement pour mettre en œuvre les mesures nécessaires.

Pour en savoir plus sur les contrôles de la qualité de l’eau, consultez ces pages de référence :

* [Qualité de l’eau potable : comment est-elle assurée ? – Vie publique](https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/292870-qualite-de-leau-potable-comment-est-elle-assuree)
Lien à mettre - https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/292870-qualite-de-leau-potable-comment-est-elle-assuree
* [Qualité de l’eau du robinet – ARS Bourgogne-Franche-Comté](https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/qualite-de-leau-du-robinet-0)
Lien à mettre- https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/qualite-de-leau-du-robinet-0

### **Quelles actions ont déjà été menées par le Département de Saône-et-Loire pour améliorer la qualité de l’eau ?**

Depuis le printemps 2024, la Cité scolaire de Digoin fait l’objet d’un suivi attentif concernant la qualité de l’eau potable. Dès les premiers signaux d’alerte, le Département de Saône-et-Loire, en lien constant avec l’Agence régionale de santé (ARS), a pris des mesures rapides et concrètes.

Au printemps 2024, les premières analyses ont mis en évidence la présence de **traces de cuivre** dans l’eau du robinet. Le Département a immédiatement engagé des **travaux d’amélioration** et mis en place un **protocole de purges**, avec un investissement de près de **110 000 €**. Ces interventions ont rapidement permis une **amélioration des résultats**.

À l’été 2025, dans un souci de **protection maximale**, le Département et l’ARS ont décidé de lancer des **analyses complémentaires**. Réalisées fin juillet, celles-ci ont révélé de **légers dépassements des seuils réglementaires** en **plomb et nickel**. Par conséquent, l’interdiction de consommer l’eau du robinet a été **maintenue à la rentrée 2025**, par principe de précaution.

Fin août, après la mise en œuvre d’un nouveau protocole de purges, un **nouveau contrôle** a montré une nette amélioration. Cependant, dans une logique de **sécurité maximale**, l’ARS a décidé de **maintenir la restriction** tant que plusieurs campagnes consécutives ne démontreront pas une conformité totale. Les analyses se sont poursuivies à un rythme **très régulier : les 27 août, 2 et 5 septembre pour les dernières**, puis **toutes les deux semaines**.

En parallèle, le Département réalise actuellement un **diagnostic global du réseau d’eau** de l’ensemble des bâtiments de la Cité scolaire. Conduites sous le contrôle et les orientations de l’ARS, les conclusions seront rendues courant **octobre 2025**. Si nécessaire, des **travaux supplémentaires** seront engagés dès les vacances de la **Toussaint 2025** pour apporter des solutions durables.

## **Documents à consulter**

* **Carte synthétique des analyses d’eau** à la cité scolaire de Digoin
* **Synthèse des analyses d’eau** à la cité scolaire de Digoin
* **Fiches détaillées des analyses d’eau** à la cité scolaire de Digoin

**Purger les canalisations : pourquoi c’est essentiel**

**Avant une analyse, laisser couler l’eau quelques minutes garantit des résultats fiables.**

L’eau stagnante (la nuit ou après les vacances) peut contenir des contaminations provenant des tuyaux ou des micro-organismes liés à la stagnation. Sans purge, le prélèvement pourrait **ne pas refléter la qualité réelle de l’eau consommée**. La purge permet donc d’éliminer l’eau stagnante et de prélever **l’eau circulante, fidèle à celle du réseau**

**Pourquoi l’eau de la Cité scolaire de Digoin montre-t-elle des signes de pollution ?**
La contamination observée est probablement due à la stagnation de l’eau dans les canalisations, conséquence d’une sous-utilisation des locaux. Bien que la Cité scolaire puisse accueillir 2 000 élèves, moins de 1 000 y sont actuellement présents, ce qui réduit la circulation de l’eau.

Cette stagnation peut entraîner une surminéralisation, notamment après les vacances scolaires. Il est à noter qu’aucun tuyau en plomb n’est présent dans la Cité scolaire.

### **Quelles actions sont menées par le Département de Saône-et-Loire pour pallier l’interdiction de consommation de l’eau ?**

Pour répondre aux difficultés rencontrées suite à l’interdiction de consommation de l’eau à la cite scolaire de Digoin, le Département de Saône-et-Loire a mis en place plusieurs mesures concrètes.

**Distribution quotidienne de bouteilles d’eau**
Depuis l’interdiction, la Cité scolaire reçoit quotidiennement des bouteilles d’eau pour les élèves, le personnel et l’internat. Ainsi, 3 000 bouteilles sont distribuées chaque jour à l’établissement.

**Distribution de gourdes supplémentaires**
Des gourdes ont été fournies gratuitement par le Département aux élèves et au personnel qui en ont besoin, afin d’assurer un accès continu à l’eau.

**Mise à disposition de fontaines à eau supplémentaires**
Le Département installe des fontaines à eau en complément des bouteilles distribuées, pour faciliter l’accès à l’eau et simplifier la logistique, réduisant ainsi la charge de travail des équipes sur place.

**Renfort de personnel départemental**
Des agents départementaux viennent en soutien des équipes de l’établissement pour aider à la logistique et à la distribution des bouteilles et des gourdes.

**Travaux correctifs et communication transparente**
Le Département engage des travaux pour corriger les dysfonctionnements et s’engage à informer clairement l’ensemble du personnel et des familles de l’évolution de la situation.

**Le Département de Saône-et-Loire suit rigoureusement toutes les recommandations de l’ARS et reste pleinement mobilisé pour garantir la sécurité sanitaire des élèves et du personnel, en toute transparence avec les familles et l’ensemble de la communauté éducative.**

**Le Département tient à assurer les enseignants, le personnel, les élèves et les parents de son soutien face à ces désagréments et inquiétudes, et de sa détermination à mettre en place des solutions durables. Sur cette page, il communiquera régulièrement sur l’avancée des actions engagées ainsi que sur les résultats des prochains contrôles de qualité de l’eau.**